

La Roche-sur-Yon, le 6 février 2013

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Mathieu DURQUETY en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des pouvoirs :

– Francis LUCAS	à	Patrick DINEL
– Anne VALIN	à	Mathilde MAGE
– Marie-Noëlle MANDIN	à	Daniel RAMPONI
– Jacques AUXIETTE	à	Pierre REGNAULT
– Maryse SOUCHARD	à	Mathieu DURQUETY
– Louise-Michèle GADY	à	Yannick HENRY
– Luc ROY	à	Stéphane IBARRA
– Charlotte LEYDIER	à	Patrick YOU
– Alexandre MAISONNEUVE LE BREC	à	Michèle PELTAN
– Laurent CAILLAUD	à	Jean-Gilles DUTOUR

Il appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 14 novembre et du 3 décembre 2012.

M. PELTAN intervient sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2012 :

« Monsieur le Maire, nous ne nous souvenons pas que vous nous ayez déclaré prévoir un temps de parole en fin de séance pour la CFE. »

Monsieur le Maire indique que ce point sera vérifié (note du secrétariat de séance : l'enregistrement effectué fait entendre nettement ces propos).

Sans autre remarque, les procès-verbaux sont adoptés.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Pour ce dernier conseil municipal de l'année, nous aurons à examiner quelques délibérations importantes qui vont engager la Ville sur 2013 et au-delà.

J'aimerais d'abord que l'on puisse s'attarder sur la délibération relative à la construction du nouveau pôle culturel. Engagement de campagne, le projet de pôle culturel s'inscrit dans l'opération Pentagone 2020. Il a été voté en conseil municipal et vise à offrir aux acteurs culturels et au public un nouveau lieu de diffusion et de création, plus adapté, plus central et plus intégré puisqu'il regroupera en son sein les activités d'enseignements artistiques et un pôle musical. Je ne referai pas l'historique.

Je rappellerai simplement qu'en septembre 2011, au vu de la conjoncture, et pour ne pas renoncer à ses projets, la municipalité a souhaité procéder en deux étapes autonomes : réalisation du conservatoire et de l'école d'Art dans un premier temps et scène de musiques actuelles dans un second. En effet, même si nous les avons reportés de deux ans pour des raisons budgétaires, vous verrez qu'au final c'était une bonne décision.

Cette décision de bon sens et de bonne gestion n'avait d'ailleurs pas soulevé d'opposition au sein du Conseil Municipal, je tiens à le rappeler.

Le jury a retenu en mars dernier Monsieur RUBIN, de l'atelier Canal, qui est avec nous ce soir pour vous présenter cet APD et je l'en remercie.

Après les études de la maîtrise d'œuvre, l'évolution du dossier nous amène en effet à valider l'Avant Projet Définitif (APD) pour un montant de 14,6 millions d'euros, un budget légèrement augmenté par rapport aux 13 millions de septembre 2011 en raison de surfaces et de contraintes supplémentaires qui n'existaient pas à l'époque, je pense notamment aux questions d'énergie et d'acoustique.

Monsieur RUBIN devrait nous expliciter le projet qui, au-delà de sa qualité, permettra l'émergence d'un cheminement depuis la gare, d'une cour intérieure et d'une grande perméabilité entre le pôle associatif, actuellement en cours, et le pôle culturel, donnant place à un nouvel espace public propice aux petites animations.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette présentation qui, j'en suis sûr, nous apportera un éclairage supplémentaire sur la qualité du projet et son intégration dans un site profondément réaménagé et ouvert sur la Ville.

C'est en effet tout un îlot qui est restitué aux Yonnais, où l'on passe d'un espace militaire fermé, sécurisé, à un espace ouvert, fluide, tourné vers l'art...

L'autre point important concerne le développement durable au travers des délibérations 2, 3 et 4 qui illustrent notre volonté d'inscrire la Ville dans cette optique.

Nous serons amenés à nous exprimer sur le nouvel Agenda 21 de la Ville.

Vous avez sur vos tables et en primeur un livret qui vous donne une illustration de l'étendue des actions engagées, qu'elles soient portées par la Ville seule ou associée aux acteurs locaux.

Un agenda qui nous engage pour l'avenir dans toutes les dimensions de l'action collective, économique, sociale et environnementale.

Je veux en profiter pour remercier et féliciter les élus, services municipaux, habitants et partenaires de notre démarche qui nous ont permis de décrocher, le 4 décembre dernier, le label des « *Rubans du développement durable* » au Sénat, une récompense nationale qui vient distinguer les collectivités conduisant des politiques globales, efficaces et innovantes en matière de développement durable.

Le jury a même souligné « l'intégration forte et ancienne du développement durable et de la concertation avec les habitants dans l'action municipale ».

L'ensemble de nos politiques s'inscrit dans la recherche du bien être durable et nous nous réjouissons de cette distinction qui est le fruit d'un travail collectif et que je veux d'abord dédier aux Yonnais.

Bien évidemment, aucune politique volontariste ne peut être menée sans s'en donner les moyens.

C'est pourquoi nous débattons des orientations budgétaires 2013, préalables au vote du budget primitif en février prochain et qui présenteront les grandes lignes des actions à venir, initiées et portées par la Majorité.

Sans déflorer la présentation qui va être faite, je veux souligner ici la bonne santé financière de la Ville : notre niveau d'épargne est renforcé, notre désendettement atteint 6,6 M€ par rapport à 2010 et nous maintenons un niveau de dépenses d'équipement en hausse de 8 millions par rapport à 2012.

Notre programme d'investissements 2013 est estimé à plus de 35 millions d'euros. Il permettra de financer tous les projets en cours ou à venir que vous connaissez tous, dont 9 millions pour la modernisation du patrimoine.

S'il fallait caractériser les orientations budgétaires en deux phrases, je dirais qu'elles contribuent par le soutien associatif à l'insertion à affermir notre solidarité et notre vivre ensemble et à mettre en œuvre une très vaste modernisation de notre Ville.

Oui, nous sommes arrivés dans l'histoire de notre Ville où il est de l'intérêt général de la requalifier, de lui redonner du lustre, de la moderniser, un peu comme tout propriétaire qui gère en bon « père de famille » doit le faire pour que sa demeure ne perde pas de valeur. Ce faisant, l'investissement public contribue à revaloriser l'ensemble du patrimoine de tous les Yonnais.

Tout ce programme se fera sans toucher aux taux d'imposition municipale qui restera inchangé depuis 2002, soit pour la 11^{ème} année consécutive !

Nous voterons aussi l'extension des vestiaires du stade Rivoli avec l'installation d'une tribune, mais aussi le programme de la future nouvelle maison de Quartier du Pont Morineau, dont l'emplacement a été choisi en concertation avec l'association. C'est une confirmation, s'il en était besoin, de l'importance que l'on accorde à la fois aux maisons de quartier, à l'ACYAQ et aux associations en général.

Voilà ce que je voulais vous dire pour commencer. Si vous en êtes d'accord, je vais maintenant interrompre le Conseil Municipal quelques instants pour que Monsieur RUBIN présente le projet d'APD dont il vient de déposer le permis de construire car je pense que cela en vaut la peine. Nous avons d'ailleurs fait la même chose pour Forges lors de la rénovation du quartier de la gare ainsi que pour le projet Pentagone. »

Suspension de séance à 17 h 06.

La séance reprend à 17 h 40.

Monsieur le Maire remercie l'intervenant pour sa présentation qui donne ainsi une meilleure visibilité au projet, qui montre aussi que le sujet a été très étudié et partagé avec les personnels et les professionnels de la culture. Cette présentation montre également qu'il est possible de reconstituer cet îlot en lui conservant ses caractéristiques historiques tout en ouvrant sur la ville et en instaurant une résonance avec le pôle associatif, situé en face, mais aussi avec les autres espaces culturels que sont la médiathèque, le Manège et la maison Gueffier. Conformément au projet Pentagone 2020, il s'agit là de renforcer la puissance de ces équipements en parallèle du commerce, pour une meilleure qualité urbaine.

1	CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL - POLE MUSICAL ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF
----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours depuis avril 2012. Le dossier d'APD permet de définir les éléments techniques du projet, de fixer l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le bâtiment regroupe dans sa partie Ouest, face au pôle associatif, les salles de grands volumes sur 3 niveaux : l'auditorium, les salles de danse et de théâtre et l'Ecole d'art, et dans sa partie Est, le long de la rue Chanzy, les salles de cours de musique et l'administration sur 5 niveaux.

La rue intérieure, qui constitue le cœur de vie et d'animation, est divisée en un foyer haut et un foyer bas et reçoit abondamment la lumière naturelle depuis la verrière en toiture.

L'accès se fait au milieu du bâtiment, depuis un parvis sur la rue Allende.

Le projet se développe sur 6 013 m² utiles représentant une surface de plancher de 8 403 m².

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est de 14 650 000 € HT.

L'augmentation par rapport à l'estimation en phase concours se justifie par :

- . une augmentation des surfaces (réalisation de sas acoustiques, circulations, locaux techniques, école d'art) ;
- . les compléments et contraintes acoustiques ;
- . les prestations de sécurité demandées par le bureau de contrôle et les services de secours : contraintes sismiques, fondations, étanchéité du bâtiment, vitrage coupe feu, désenfumage des locaux, redimensionnement des escaliers, couloirs de circulation, issues de secours ;
- . le rafraîchissement des locaux d'enseignement et chauffage de l'atrium.

M. DAVID rappelle à Monsieur le Maire son engagement à baptiser la grande salle d'auditorium du nom de Paul CAILLAUD, ce qui lui est confirmé.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« L'exposé de l'avant-projet définitif marque une évolution de ce bâtiment vers plus de fonctionnalité et en cela, rien de très étonnant. Les professionnels et les usagers apportent leur expérience et viennent enrichir toute infrastructure à usage public. Tout ceci est normal et naturel car ce sont les deniers de ces mêmes usagers qui sont utilisés.

L'augmentation du coût due aux différents aménagements complémentaires est de l'ordre aujourd'hui de 1,7 million d'euros, soit un peu plus de 13 %. Certes cela est moins que le doublement du projet de la place Napoléon. Nous espérons vivement que vous n'avez pas prévu de nouveaux animaux mécaniques. 1,7 million qu'il faudra financer et rembourser. Dans cette période difficile pour tous, cela n'augure pas d'une diminution de la feuille d'impôts.

Et puis, souvenez-vous il y a quelques mois, je vous avais demandé d'aligner les subventions minimum pour les associations sur un plancher de 100 €. Cela a fait sourire et m'a été refusé. Parfois, il me semble que vous vivez dans un autre monde où les millions sont plus simples à voter que 20 ou 40 €.

Sur ce projet, je voudrais pointer deux éléments :

Les contraintes sismiques provoquent un surcoût de 230 000 €. Je trouve étonnant qu'elles n'aient pas été prises en compte initialement. Nous sommes, depuis toujours, dans une zone où les secousses sismiques sont présentes. Tous les vieux Yonnais connaissent le roulement sourd qui précède les vibrations. Il est dommageable que, dans le projet initial, cela n'ait pas été intégré. Il y a là une méconnaissance de l'environnement du site.

Le deuxième élément est le budget de fonctionnement qui va découler de l'utilisation extrêmement importante du verre. Ce bâtiment sera coûteux en chauffage et en rafraîchissement au moment où la consommation énergétique est un réel souci et demain encore plus, malgré les nouveaux produits. L'estimation qui en a été faite est donc largement sous-évaluée.

Ce bâtiment sera énergivore même si on vous promet le contraire. Les normes de construction sont déjà dépassées, la production d'électricité ne pourra jamais se faire pour cause d'utilisation du verre. Pas de panneaux photovoltaïques, pas de géothermie, pas de toit végétalisé, ni d'autres formes de production d'énergie. Ce bâtiment aurait pu être la vitrine d'un vrai label écologique.

A cela, vous avez fait le choix de ne pas intégrer le musée mais je n'y reviendrai pas. Petite parenthèse : permettez-moi d'adresser mes félicitations à la directrice Madame Hélène JAGOT et à toute son équipe pour la très belle exposition dont le vernissage a eu lieu vendredi dernier. Tous les élus et personnes présentes ont été ravis et ont tous pu se rendre compte que le lieu est trop vraiment trop petit. Cela fait plus de trente ans que le musée doit évoluer. Ce projet est l'Arlésienne socialiste toujours repoussé depuis Jacques AUXIETTE. Soyez assuré qu'en 2014, le réalisme et le pragmatisme de notre équipe permettra une vraie réalisation.

Ce projet n'est donc pas complètement abouti. Il faut reprendre les éléments précités car le budget de fonctionnement viendra grever de façon pérenne les finances de la Ville.

Aussi, pour toutes ces raisons nous voterons contre. »

J. SOULARD précise que la nouvelle réglementation antisismique, à l'origine du surcoût évoqué, ne pouvait pas être connue lors du dépôt des projets puisqu'issue des événements survenus à Fukushima, au Japon.

P. CEREIJO rappelle les propos tenus en commission et confirmés par une étude livrée ce jour : le coût énergétique de ce nouveau bâtiment sera identique à celui des équipements concernés par un transfert au pôle culturel, mais en offrant une surface égale au double ! Le montant est évalué entre 26 000 et 30 000 euros annuels.

Quant aux considérations sur le manque d'aboutissement du projet, elle s'en étonne : comment peut-on considérer inabouti un projet arrivé à ce stade ? C'est nier le travail de concertation entre professionnels et usagers, et la collaboration entre la direction du futur équipement et un acousticien. Les évolutions du projet nous promettent un équipement de qualité, conclut-elle.

Enfin, elle rejoint J. BESSEAU sur la qualité du travail réalisé au musée municipal, dirigé par Mlle Hélène JAGOT, qui offre aux Yonnais des expositions magnifiques et dont la renommée ne cesse de croître.

P. REGNAULT conteste également les remarques relatives au gaspillage énergétique. Il rappelle que l'implantation de quelques panneaux photovoltaïques ne suffisent pas à rendre un bâtiment plus écologique. Dans le cas présent, les verrières sont une garantie de « chauffage » une grande partie de l'année. Quant au refroidissement, il est prévu et il sera minime. Le projet de M. RUBIN est en phase avec les caractéristiques énergétiques actuelles.

En outre, il insiste sur l'insertion de l'équipement dans la ville, c'est un des points forts de ce projet. L'écoute dont a fait preuve l'architecte a été notée par tous ceux qui ont eu à entendre l'exposé de ses travaux et ont compris combien M. RUBIN s'était imprégné de la ville et de son esprit pour bâtir son dossier.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

7 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

1 ABSTENTION : Mme Anita Charrieau

2

ADOPTION DE L'AGENDA 21 LOCAL COMPORTANT LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Face à l'émergence de nombreux projets intégrant les piliers environnementaux, sociaux et économiques, la Ville a souhaité structurer sa politique de développement durable, afin que chaque action menée sur le territoire s'inscrive dans cette dynamique. L'Agenda 21 local, dont la finalité est d'être partagé par tous a été construit avec le concours des citoyens, des associations, des acteurs socio-économiques et autres partenaires locaux.

Le plan Climat qui doit être adopté par les collectivités de + de 50 000 habitants est intégré au document d'agenda 21.

A. AUBIN-SICARD fait l'intervention suivante :

« Comme Monsieur IBARRA a fait deux interventions en une, j'en ferai de même. Donc une sur l'Agenda 21 et une autre sur les rubans du développement durable.

S'agissant de l'Agenda 21, je crois qu'il convient en préalable de rappeler le sens de ce terme, un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle. Mais le XXI^{ème} siècle, cela fait 12 ans que nous y sommes ! Alors ?

Alors, il aura fallu être plus que patient pour voir arriver ce soir cette délibération ! L'Agenda 21 relève en effet d'une démarche encouragée dès 1992 par l'ONU à Rio, à l'occasion de la 2^{ème} grande conférence mondiale sur l'environnement et le développement. Je crois d'ailleurs qu'à l'époque, le Maire de La Roche-sur-Yon y était présent et a donc pu être sensibilisé à la question.

Il aura donc fallu attendre 20 ans pour qu'il soit finalisé à La Roche-sur-Yon, alors que 944 collectivités se sont déjà engagées depuis cette époque et que bon nombre d'entre elles ont déjà révisé leur Agenda 21. Quant à nous, nous en terminons tout juste l'élaboration ! J'ai honte pour ma ville et je crois qu'en matière de lutte contre la dégradation de notre environnement, vous êtes en retard d'une guerre !

Certes, me direz-vous, vous avez adopté en 2007 ce que vous avez à dessein appelé à l'époque un « Agenda patrimoine et services » : mais si l'on y regarde de plus près, il s'y définit comme un « ensemble de fiches pratiques » pour aller vers un Agenda 21. Vous avez donc confondu à dessein démarche Agenda 21 et Agenda 21, et quelque part trompé les Yonnais. Pour preuve et je cite là l'Observatoire National du Développement Durable, cette démarche n'a jamais été reconnue et validée par le ministère de l'Environnement.

L'Etat, qu'il s'agisse des présidences Chirac ou Sarkozy, ne s'est pourtant pas ménagé pour inciter les collectivités à adopter de tels documents, et ce, depuis des années : des appels à projets lancés en 1997, encouragés par la SNDD de 2003, un cadre de référence posé en 2006, un système de reconnaissance initié en 2007 et toujours appliqué aujourd'hui, qui a permis à l'Etat de reconnaître et valider jusqu'à cette année 304 Agendas 21 locaux, et non pas 193 comme vous l'écrivez. A quand le tour de La Roche-sur-Yon ? Peut-être pour la prochaine session de reconnaissance.

Idem d'ailleurs pour les Plans Climats Territoriaux, qui font leur apparition dans le Plan Climat National de 2004, et que la Loi Grenelle II de 2010 (12 juillet) a rendus obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'ici au 31 décembre 2012. Tiens, tiens, serions-nous donc au taquet ?

Et je vous rappellerai aussi le vœu de notre groupe, de décembre 2009, que vous aviez à l'époque copieusement raillé : nous vous réclamions alors l'instauration d'un véritable Agenda 21 et d'un plan climat territorial, vous demandant également de solliciter pour ce faire des fonds auprès de l'ADEME. Et que nous indiquez-vous ce soir ? Que vous avez précisément sollicité l'ADEME et obtenu des financements en 2010 et 2011, et que vous êtes décidés à adopter à la fois l'Agenda 21 et le Plan climat territorial. Bref, notre vœu n'était finalement pas si mauvais.

Par ailleurs, au-delà de ces considérations, je crois qu'il y a une urgence écologique et nous avons une responsabilité en tant que collectivité, car nous sommes émetteur de 29 000 tonnes annuelles de gaz à effet de serre.

Nous espérons donc que les mesures figurant à l'Agenda 21, Plan climat territorial inclus, permettront une réelle réduction de ces émissions et qu'au-delà, nous nous orienterons vers des politiques municipales de plus en plus « décarbonées ». Il en va de l'avenir des générations futures.

Nous regrettons néanmoins que ces documents aient été aussi tardivement établis : peut-être d'ailleurs que sans l'obligation nationale d'instauration du PCT, nous n'aurions pas aujourd'hui d'Agenda 21 local digne de ce nom. Nous serons très vigilants sur la mise en œuvre de ces deux documents, en proposant si besoin des mesures correctives en cours de parcours.

S'agissant des rubans du développement durable, j'ai également quelques observations à faire. En effet, vous avez choisi de candidater à l'obtention de ces rubans. Pourquoi pas ? Vous auriez déjà pu opérer ce choix il y a dix ans puisqu'ils ont été créés en 2002. Vous auriez d'ailleurs pu opérer d'autres choix, tant les labels écologiques à destination des collectivités locales sont nombreux. Je vous donne quelques exemples : les briques d'or, les victoires du paysage, les décibels d'or, les trophées du vélo, les trophées écotop, etc. Ces rubans sont donc un pas, tardif, car comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, 137 collectivités au total l'ont obtenu. Or je crois qu'être exemplaire n'est pas d'arriver le 137^{ème}.

Notre groupe aurait d'ailleurs préféré que vous alliez plus loin et que vous fassiez preuve d'une réelle ambition politique. Pourquoi ne pas avoir candidaté aux éco-trophées ? Ils sont attribués depuis maintenant 23 ans par l'association des éco-maires qui regroupent 1 900 Maires en France. C'est le premier concours en matière de développement durable à destination des collectivités locales. Contrairement au ruban vert qui ne valorise qu'un « engagement de long terme sur une stratégie de développement durable », celui-ci récompense les actions les plus innovantes des collectivités en la matière. N'en n'auriez-vous donc pas ?

Il ne nous faudra en conséquence pas nous méprendre sur l'attribution d'un ruban vert à La Roche-sur-Yon. En effet, si la Ville a été récompensée, ce n'est pas pour la qualité de sa politique environnementale, mais pour la démarche participative initiée lors de l'élaboration de l'Agenda 21. C'est donc une récompense sur la forme et non sur le fond. Je précise à ce sujet que depuis 2011, tous les Agendas 21 élaborés en France ou révisés, comportent cette démarche participative, selon l'ONDD. Rien donc de particulièrement innovant à La Roche-sur-Yon. Je crois donc qu'effectivement, le jour où la qualité de l'eau se sera améliorée dans notre Ville, le jour où les 29 000 tonnes annuelles d'émissions de gaz à effet de serre auront diminué et le jour où la biodiversité se sera renouvelée, là, nous applaudirons et nous pourrions peut-être prétendre à ce trophée éco-action.

Ce ruban vert est donc à relativiser. C'est en fait un moyen pour vous de faire de la communication. Mais il ne faut pas se méprendre sur sa portée. »

D. RAMPONI intervient au nom d'Anne VALIN et fait lecture du discours suivant :

« En tant qu'adjointe à la santé et aux personnes en situation de handicap, et ne pouvant être présente ce jour, je tiens à m'exprimer sur la présentation de l'Agenda 21 de la Ville.

La commission mondiale du développement durable disait déjà en 1988: « Le développement durable vise à permettre l'harmonie entre les humains et entre les humains et la nature ». On le voit, l'humain est primordial et la politique mise en œuvre au travers de cet Agenda est à son service.

Souvent, l'environnement fait penser au seul respect de la nature et des petits oiseaux. Mais la politique environnementale doit être traitée dans sa globalité. Elle recouvre aussi l'environnement social, affectif autant que physique. Comme le dit Edgar MORIN : « Toute politique écologique a deux faces : l'une tournée vers la nature, l'autre vers la société ».

La ville de La Roche-sur-Yon, ville santé-OMS, s'engage, comme le préconise la charte d'Ottawa, à tout faire pour aider ses habitants à préserver une bonne santé physique et mentale. Et c'est en cela que l'Agenda 21, qui met en musique le développement durable, est en lien étroit avec la santé.

Toutes les actions réunies dans l'Agenda 21 contribuent à notre bonne santé et à construire de nouvelles solidarités entre les citoyens, entre les territoires de la ville elle-même et les alentours, et à construire des solidarités intergénérationnelles. Bref, des solidarités dans toutes nos différences.

Parler de l'organisation du territoire, évaluer l'empreinte écologique de nos actions, réduire la taille des parcelles dans les nouveaux lotissements, réduire notre consommation d'eau et d'énergie, réduire les déchets finaux en déchetterie par le développement du compostage collectif, réduire l'utilisation des pesticides et insecticides, réduire la vitesse des voitures en ville pour que les vélos soient plus en sécurité et pour inciter à prendre les transports en commun.

Cet Agenda 21 n'est que le début d'une longue aventure. Nous devons travailler d'arrache-pied à renouveler notre modèle de développement. Je citerai encore Patrick VIVERET parlant de civilisation : « Le meilleur des sociétés de tradition, nous le connaissons bien. Il se situe précisément dans trois rapports fondamentaux que la modernité occidentale a en grande partie perdu : le rapport à la nature, le rapport au sens et le rapport au lien social ». Donc, plus de respect des personnes, plus de formation à la santé et à l'environnement, plus d'équité entre les couches sociales, plus de convivialité et plus de prise de conscience de la part de nos concitoyens, pour faire face à la crise écologique dans laquelle nous entrons inexorablement.

Mais nous devons aussi assumer de faire moins et les actions les plus innovantes de cet Agenda 21 sont celles qui vont dans ce sens. Moins de vitesse, moins d'énergie, moins de consommation de terres agricoles.

A La Roche-sur-Yon, comme ailleurs, ce changement de culture sera long. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour assumer de faire moins, notamment moins d'autoroutes et moins d'aéroports. Par exemple, en renonçant à un projet qui a été débattu en Conseil d'Agglomération hier soir, l'inutile et coûteux projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. C'est d'autant plus important à souligner aujourd'hui que l'Agenda 21 que nous allons adopter intègre notre plan climat « énergie territoriale ». Il faut assumer de faire moins car pour lutter contre le changement climatique, l'enjeu est de réduire de 75 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Il s'agit de protéger la planète, notre santé et en même temps, notre avenir. Merci de votre écoute. »

A. CHARRIEAU estime indispensable de se préoccuper de l'avenir. Elle rejoint D. RAMPONI pour considérer que Notre-Dame-des-Landes n'est pas une bonne réponse écologique. Quant au plan climat, elle qualifie le dispositif comme une nouvelle imposition pour les communes de plus de 50 000 habitants. Sur le contenu, elle n'a pas de remarque particulière car il est intéressant de travailler sur des problématiques d'ensemble comme la santé, l'accès au logement social, l'environnement, les déplacements doux, l'insertion... Cependant, elle constate qu'au niveau mondial, toutes ces grandes directives n'ont jamais été appliquées et que ce dispositif imposé aux collectivités n'est que peu contraignant pour les grandes entreprises. Il serait intéressant qu'au lieu d'investir en bourse, celles-ci privilégient la recherche et les solutions d'avenir. Par ailleurs, il lui semblerait judicieux, pour les actions envisagées, que la question du partenariat public-privé soit posée : la question de l'accès à l'énergie est une grande préoccupation de service public, tout comme le logement social.

S. IBARRA se réjouit que le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes ait eu pour vertu de convertir le Front de Gauche à l'écologie, domaine que jusqu'à présent il défendait rarement. Plus sérieusement, il précise que la question défendue est bien celle du développement économique du territoire, ce Grand-Ouest qui connaît actuellement une migration démographique, où il devient crucial de poser des projections notamment de décentralisation et d'aménagement territorial.

Il lui semblerait peu judicieux de poursuivre des politiques de développement d'infrastructures en région parisienne, déjà fortement saturée et confrontée aux nuisances environnementales, alors qu'un flux migratoire s'accroît en Pays de la Loire. Les tenants du projet d'aéroport ne sont pas inconscients des enjeux climatiques ou environnementaux, ils ont pris le temps de peser l'ensemble des questions qui tiennent compte du développement économique de la Région. Il ne faudrait pas laisser croire qu'il y a d'un côté les justes, soucieux du développement vertueux et de la préservation du climat, et ceux qui ne songent qu'à prendre l'avion pour partir en voyage sans se préoccuper de la planète. Trop de contre-vérités et de chiffres erronés émaillent ce dossier : ainsi ce sont 750 hectares qui seront nécessaires à cette infrastructure qui desservira tous les Pays de la Loire mais aussi la Bretagne, et concernera plusieurs millions d'habitants. Il compare cette surface, tant décriée, aux 1 500 hectares qui s'urbanisent chaque année en Vendée, au détriment de l'agriculture. Il se dit conscient de l'inutilité de convaincre, mais il souhaite rappeler que la Région des Pays de la Loire, ainsi que la majorité de cette assemblée, sont connus pour leur engagement sur les questions de préservation des espaces, du soutien à une agriculture différente et à la conservation des milieux naturels et urbains.

Au sujet de l'Agenda 21, il regrette que les propos tenus par A. AUBIN-SICARD puissent nier à ce point les travaux des agents de service public engagés dans la démarche, ainsi que des Yonnais qui ont également ces préoccupations au quotidien. Il relève également que les propos tenus sont identiques à ceux tenus il y a un an sur le même sujet, lors du lancement de la démarche. Il rappelle toutefois que l'Agenda 21 n'est pas un document réglementaire ni obligatoire, beaucoup de collectivités formalisent des démarches de développement durable sans contractualisation ou document. La Ville de La Roche-sur-Yon menait déjà des actions quotidiennes en direction de la population. Par ailleurs, il précise que l'un des objectifs de l'Agenda 21 est l'amélioration de la disponibilité de l'information. C'est cette deuxième phase qui est entamée ici et qui a été reconnue par les « rubans du développement durable ». Et ce label n'est pas une coquille vide, il récompense la totalité de l'action au fond et sa cohérence.

L. GUIBERT précise, à l'attention de S. IBARRA, que la dimension écologique du programme du Front de Gauche n'est pas neuve : le programme aux élections présidentielles comportait beaucoup de propositions en matière d'écologie. Celles-ci étaient d'ailleurs partagées par Nicolas HULOT, écologiste reconnu.

Y. HELARY fait l'intervention suivante :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne mettrais pas en doute la position du Front de Gauche actuel. Je constate simplement que Monsieur VIOLAIN qui manifestait très fortement en bas tout à

l'heure, était pour Notre-Dame-des-Landes jusqu'en 2010 et que depuis, il est devenu contre. Vous avouerez que cela est assez surprenant.

D'autre part, je voulais simplement dire que nous avons eu des accords programmatiques en région en 1998, en 2004 et en 2010. Ils disent deux choses. Ils affirment d'une part que les écologistes sont parfaitement fondés à être contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et d'autre part que nos partenaires socialistes et communistes sont parfaitement fondés à être pour. A un moment donné, il faut donc nommer une commission de dialogue, comme l'a fait le Gouvernement. Celle-ci se réunira à partir de la fin de cette semaine pour échanger sur toute une série de domaines, et faire en sorte que les arguments dépassionnés soient mis sur la table, de façon à ce que nous ayons des arguments réels plutôt que des effets de manche. Ensuite, une majorité se dégagera et prendra les décisions qui s'imposent. Cependant, aujourd'hui, les écologistes n'ont pas changé d'avis et de par les accords électoraux programmatiques, ils en ont parfaitement le droit. Je suis donc très heureux de voir qu'un certain nombre de personnes politiques de cette ville changent d'avis et viennent sur les positions des écologistes, ce qui n'a pas toujours été le cas. »

A. CHARRIEAU souhaite qu'il n'y ait pas de récupération politique de l'action engagée par le comité local de La Roche-sur-Yon contre Notre-Dame-des-Landes. Il est constitué, à la base, de personnes sans appartenance et est soutenu par diverses organisations politiques. Ainsi, il compte dans ses rangs les Verts, le Front de Gauche, le Parti Communiste Français et le Parti de Gauche. La parole est donnée à des citoyens qui ont fait des choix et souhaitent obtenir des informations.

Par ailleurs, elle interpelle Monsieur le Maire sur sa signature aux côtés des élus de l'Ouest, favorables au projet d'aéroport et qui ont fait tribune le 18 décembre en pleine page dans le quotidien Ouest-France. Elle souhaite des explications et indique ne pas se reconnaître dans la représentation de la Ville par le Maire. En outre, elle s'inquiète du prix d'une telle parution, payée par le contribuable.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Concernant Notre-Dame-des-Landes, je voudrais simplement rappeler que les élus vendéens et les conseillers régionaux vendéens, dont je faisais moi aussi partie en 1998, ont toujours eu comme position de dire : « oui mais ». Et le « mais » était très fort car notre position d'accord a toujours été soumise à l'obtention et à la réalisation rapide d'un franchissement supplémentaire sur la Loire. Or nous n'avons rien vu venir depuis cette date. De plus, lors du conseil de la Communauté d'Agglomération d'hier soir, j'ai demandé à Jacques AUXIETTE s'il pouvait nous indiquer un calendrier de réalisation de cette infrastructure absolument indispensable pour les vendéens. Il a bien sûr été incapable de me fournir un calendrier puisqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas avancé d'un iota sur cette affaire. Donc pour la Vendée, Notre-Dame-des-Landes n'est pas un plus. »

J. SOULARD demande à M. PELTAN de bien vouloir intégrer qu'aux dernières législatives, c'est bien la gauche qui était majoritaire en Vendée ; il lui demande donc de cesser de parler au nom de tous les Vendéens.

P. REGNAULT revient sur les actions des opposants au projet d'aéroport. Il estime être de ceux qui soutiennent la liberté d'expression, mais il souhaite aussi que les principes de démocratie ayant été respectés, la majorité qui s'en dégage puisse exercer son droit de mettre en place les actions prévues. Il reste pour sa part persuadé du bien-fondé de la construction d'un aéroport pour le Grand Ouest.

Relevant le propos d'A. AUBIN-SICARD, il rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon est plutôt exemplaire et évite ce gaspillage foncier qui fait de la Vendée le deuxième département en France où on constate ce phénomène. Par le passé, l'ancien président du Conseil général stigmatisait la densité urbanistique de la ville centre, force est de constater aujourd'hui que ce modèle est en cohérence avec l'actualité. Par ailleurs, il souligne que la démarche Agenda 21 est commencée depuis 10 ans. Citoyens et associations s'en emparent progressivement, rejoints par les entreprises qui s'impliquent fortement et exercent leur responsabilité sociale.

L'un des intérêts du plan climat est de fédérer toutes les initiatives sur le territoire pour qu'elles se coordonnent et soient dynamiques. Obligatoire pour les seules villes de plus de 50 000 habitants, la démarche a été étendue à tout le Pays Yonnais. Il lui semble que cela devrait concerner l'ensemble du territoire, pour les grandes villes d'une part, qui génèrent effectivement une forte pollution, mais pas seulement. Il cite les activités agricoles où certes de gros progrès sont faits mais qui restent encore grandes consommatrices d'eau. Il indique que le nouveau ministre de l'Agriculture est en passe de proposer une démarche éco-agricole qui amplifiera ce souci de préservation de l'environnement.

La démarche engagée par la majorité de gauche et les écologistes sur le plan national est réellement exemplaire.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

3	AGENDA 21 - PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX - POURSUITE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
---	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le dispositif d'aide mis en place depuis le 1^{er} mai 2012 a permis d'aider 79 personnes à acquérir un vélo à assistance électrique.

Il est proposé de prolonger cette aide en 2013 selon les mêmes conditions d'octroi de la subvention.

L'aide s'élève à 20 % du prix du VAE avec un maximum de 200 €. Elle est attribuée aux Yonnais à raison d'une aide par foyer. Le vélo doit être acheté chez l'un des 5 vélocistes partenaire de l'opération.

Le budget alloué à l'opération en 2013 est de 20 000 €.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« 79 personnes aidées sur les 200 attendues ! Voilà un bien maigre bilan ! On ne peut pas dire que, pour sa 1^{ère} année de mise en œuvre, votre dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique soit un franc succès ! Ce qui confirme totalement les nombreuses réserves que notre collègue Alexandre MAISONNEUVE-LE-BREC avait fort justement formulées et argumentées lors du conseil municipal du 28 mars 2012. A l'évidence, Monsieur le Maire, une fois encore, les faits nous donnent raison.

Comme vous aviez, en conséquence, alloué à cette opération un budget conséquent à hauteur de 40 000 €, soit 200 € par personne, vous nous proposez de reporter le reliquat de subvention sur 2013, sans avoir fait, comme nous vous l'avions demandé, une évaluation sérieuse préliminaire à toute reconduction.

Vous conviendrez en effet que c'est un peu court, en termes d'évaluation, de nous dire que « Les bénéficiaires se répartissent en 1/3 d'hommes, 2/3 de femmes et ont 55 ans d'âge moyen ». Qui sont réellement ces bénéficiaires ? Quelles catégories socioprofessionnelles, quelles tranches de revenus, quel quartier de résidence, quelles motivations ? Nous n'avons aucune analyse sur ces sujets pourtant essentiels.

Nous n'avons aucune information non plus sur les freins à l'achat : pourquoi seulement 79 personnes ? Voilà la question de fond à se poser et à laquelle vous ne répondez pas.

Par ailleurs, vous affirmiez, M. IBARRA, le 28 mars 2012, je vous cite : « Chaque demande de subvention fera l'objet d'une évaluation sous la forme d'un questionnaire qui tentera de permettre de mesurer l'impact de cette acquisition sur les pratiques de déplacement, notamment en substitution à l'usage de la voiture ». Comme je n'ai pas trouvé de réponse dans la délibération qui nous a été transmise, je voudrais que vous nous indiquiez, Monsieur IBARRA, quel est l'impact tant qualitatif que quantitatif de cette mesure sur les pratiques de déplacement, puisque c'était l'un des objectifs que vous vous étiez fixés.

Vous nous disiez aussi vouloir privilégier le « made in France ». Maintenant que le Ministre du Redressement Productif a donné l'exemple, vous n'avez pas d'autre choix. Alors je vous le demande, combien de vélos français sur les 79 ?

Force est de constater qu'une fois encore vous avez fait un effet d'annonce, sans réelle efficacité sur le terrain. Faute d'avoir réalisé une sérieuse étude préalable, vous avez choisi une mesure inadaptée à la population de La Roche-sur-Yon. C'est une mesure qui n'est ni juste ni équitable ni sociale puisque, par sa conception même, elle est sélective et discriminante. Elle s'adresse en effet à une catégorie de personnes qui ont les moyens d'acheter un vélo électrique et en exclut toutes les autres.

C'est donc une occasion manquée d'avoir aidé ceux qui en ont le plus besoin dans un contexte économique de plus en plus difficile pour beaucoup de nos concitoyens.

Or vous vous obstinez à vouloir reconduire aujourd'hui à l'identique un tel dispositif, sans avoir fait une vraie évaluation sérieuse et approfondie qui seule permettrait de le faire évoluer pour le rendre plus adapté aux réels besoins des Yonnais ! Si vous voulez favoriser le développement de l'usage du vélo

en milieu urbain, ce que d'autres villes ont parfaitement réussi avant vous, et les exemples sont nombreux, je vous suggère vivement, Monsieur le Maire, de changer rapidement de braquet !
Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons ce soir comme nous l'avons fait en mars dernier. »

S. IBARRA souhaite rappeler que cette opération, d'un coût de 40 000 euros, se veut avant tout un « coup de pouce ». Il ne s'agit pas de révolutionner les transports urbains mais d'attirer l'attention sur un mode de déplacement alternatif.

Quant à la discrimination, il ne lui semble pas que les familles en capacité d'acquérir une voiture ne puissent réussir à acheter un vélo électrique. Cette aide peut donc être une incitation pour soutenir même les familles les plus modestes à l'acquisition de ce type de matériel.

QUESTION ADOPTÉE PAR

34 voix POUR

9 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, Mme Anita Charrieau, M. Raoul Mestre, Mme Madeleine David, M. Jacques Besseau

4	RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite 'Grenelle 2' a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

Le rapport comporte un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

8 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, Mme Madeleine David, M. Jacques Besseau

5	CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 'CPER 2007-2013' - AVENANT A LA CONVENTION CADRE TERRITORIALE
----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région ' CPER 2007-2013 ', la Ville de La Roche-sur-Yon a sollicité un avenant à la convention cadre territoriale signée le 15 juillet 2008 pour le territoire spécifique de la Ville de La Roche-sur-Yon, en vue de redéployer une partie des crédits ' FNADT ' initialement prévus pour la réalisation du Pôle Culturel sur l'opération Pôle associatif.

Les ajustements financiers s'effectuent dans le respect du cadre budgétaire initial, à enveloppe globale constante pour l'Etat.

Il est proposé de valider l'avenant au Contrat de Projets Etat-Région ' CPER 2007-2013 '.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	PENTAGONE 2020 - AMENAGEMENT D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL - PHASE 2 - ATTRIBUTION DES LOTS A ET E ET AUTORISATION DE SIGNATURE
----------	--

Rapporteur : M. Patrick You

Pour permettre de répondre à l'objectif de « requalification urbaine », en cohérence avec l'étude Pentagone 2020 portée par la Ville de La Roche-sur-Yon, il a été décidé de lancer la phase 2 de l'opération Pôle d'échanges multimodal (PEM). Cette opération comprend l'aménagement d'un parking public dans le pôle tertiaire lié au Pôle d'échanges multimodal, d'une gare routière, des espaces publics et l'information multimodale.

Par délibération du 23 mai 2012, le conseil municipal a attribué les marchés pour les lots :

- Terrassement - voirie - assainissement
- Aménagements paysagers
- Mobilier urbain - métallerie

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les lots :

- Fourniture de végétaux
- Equipements du parking public

qui seront attribués respectivement aux ' Pépinières BRUNS ' pour un montant de 61 500 € HT et à SNGE OUEST pour un montant de 99 325 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	ANRU - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville ont signé, le 7 octobre 2011, une convention de financement définissant les modalités de versement par l'Agglomération des subventions pour différentes opérations menées par la Ville dans le cadre de l'ANRU. Le montant total de ces subventions s'élève à 180 923 euros.

Au regard d'une évolution concernant l'opération 'Café-club des Forges' (déconstruction/reconstruction de cet équipement et non plus réhabilitation), il est proposé de modifier la répartition des subventions entre les différentes opérations dans le cadre de l'enveloppe initiale et de conclure à cet effet un avenant n° 1 à la convention de financement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CESSION D'ATELIERS RELAIS A LA SAEM ORYON
----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Par délibération en date du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la cession des bâtiments relais UR 1, UR 31, UR 33, UR 37 au profit de la SAEM ORYON, moyennant le prix global de 3 030 000 € net vendeur.

En raison de l'intervention d'un crédit bailleur pour le financement de l'usine relais UR 33 - Alliance Santé, en lieu et place de la SAEM ORYON, il convient de compléter la délibération précédente, en précisant également la répartition des prix de vente de chaque bâtiment relais.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane, M. Laurent Caillaud

9	CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE COMMUNALE A MONSIEUR ET MADAME DEBROCHE LIEUDIT LES LOGES
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil municipal est appelé à accepter la cession au profit de M. et Mme DEBROCHE d'une bande de terrain communal de 547 m² cadastrée P 614, lieudit Les Loges, en limite séparative avec l'emplacement réservé n° 17 inscrit au PLU pour les équipements publics liés à l'extension de l'urbanisation du secteur de la Maison Neuve des Landes.
Le prix de cession est fixé à 5 470 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EN PROPRIETE PRIVEE POUR LA MISE EN VIABILITE DE L'IMPASSE DU FOUR - VILLAGE DE L'ANGELMIERE
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil municipal est appelé à constituer une servitude de passage de réseaux divers sur la propriété de M. et Mme BITON pour réaliser les futurs travaux de mise en viabilité de l'impasse du Four située au cœur du Village de l'Angelmière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	CENTRE COMMERCIAL « LA GARENNE – IENA » - 3^{ÈME} MODIFICATIF AU REGLEMENT DE COPROPRIETE
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Conseil municipal est appelé à prendre en compte, dans le patrimoine immobilier de la Ville, les modifications intervenues dans l'état descriptif de la copropriété du Centre commercial de La Garenne-léna à la suite de la requalification de cet ensemble immobilier conduit par la Ville.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	REALISATION D'AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - LA GUILMANDIERE - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - PLAN DE FINANCEMENT
-----------	--

Rapporteur : M. Patrick You

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité dans les traversées de hameaux, et suite aux demandes des communes de La Roche-sur-Yon et Venansault, le Conseil Général de la Vendée, maître d'ouvrage, se propose de réaliser des aménagements de voirie au lieudit « La Guilmandière » sur la commune de La Roche-sur-Yon.

Le Conseil Général de la Vendée propose à la Ville de La Roche-sur-Yon d'approuver la convention de financement et d'entretien du projet de sécurisation du lieudit, pour une réalisation prévisionnelle des travaux au premier semestre 2013.

La participation financière de la Ville serait de 8 378 euros TTC pour un coût total des travaux de 30 588,32 euros TTC.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13**FOURNITURE D'ENROBES ET D'EMULSIONS DE BITUME - PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES***Rapporteur : M. Joël Soulard*

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la fourniture des enrobés et émulsions de bitume nécessaires aux travaux effectués en régie par les agents du Centre Technique Municipal.

3 lots ont été identifiés :

Lot n° 1 : Enrobés à chaud

Lot n° 2 : Enrobés denses à froid

Lot n° 3 : Emulsions de bitume

Les marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, seront passés pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, pour une durée maximum de quatre ans.

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 décembre 2012 :

- pour le lot n° 1 : la Sté SACER ATLANTIQUE (La Roche-sur-Yon) pour un montant non contractuel de 37 750 € HT.

- pour le lot n° 2 : la Sté SCREG OUEST (Le Château d'Olonne) pour un montant non contractuel de 18 000 € HT.

- pour le lot n° 3 : la Sté LIANTS ROUTIERS VENDEENS (Le Poiré-sur-Vie) pour un montant non contractuel de 59 360 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**14****DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2013***Rapporteur : Mme Angie Leboeuf*

L'article 2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Les orientations 2013 s'inscrivent dans un contexte national où les prévisions économiques ne montrent pas véritablement une reprise de l'activité, même si les chiffres sont en légère hausse par rapport à 2012. Ces orientations tiennent également compte du projet de loi de finances pour 2013 et des dispositions intéressant les collectivités locales notamment les dotations de l'enveloppe normée versées aux collectivités locales. La stratégie financière portée par ce débat d'orientations budgétaires est dans la même ligne que les précédents exercices, c'est à dire conforter un programme d'investissement ambitieux en recourant principalement à l'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité directe.

Ainsi, les dépenses et recettes totales du budget devraient atteindre un montant de 119,5 millions d'euros. Les dépenses d'équipement en 2013 (hors reports 2012) devraient atteindre 35,7 millions d'euros.

A. LEBOEUF commente un diaporama relatif aux orientations présentées par la municipalité pour le budget primitif 2013.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le préambule de votre présentation dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

Votre introduction à ce débat d'orientations budgétaires vous a permis de rappeler que nous sommes en crise. Vous attribuez cette crise aux conséquences des dettes souveraines. Par ailleurs, vous prévoyez en France le retour de la croissance en 2013. Or, même si ce taux était de 1 %, ce qui est très optimiste car je pense qu'il sera plutôt de 0,5 ou de 0,4 %, notre économie resterait encore en récession. Et ce n'est pas avec une augmentation constante du chômage, qui atteint aujourd'hui un niveau insupportable, que l'économie deviendra florissante.

En ce qui concerne la consommation des ménages, elle baisse, et ce n'est pas par l'injection de primes au moment de la rentrée scolaire qui fait remonter durablement cette consommation. En effet, l'augmentation de 0,2 % au troisième trimestre, même si elle a été regardée à la loupe par votre Majorité, n'est pas suffisante pour crier victoire.

S'agissant de la production industrielle, elle baisse, car notre industrie n'est plus compétitive. Et même si c'est un bon point pour lui, Monsieur AYRAULT a enfin reconnu, après des mois de dénégations, que le coût du travail élevé en France était l'une des raisons de ce manque de compétitivité.

Mais quelle mesure a-t-il pris ? Un allègement fiscal des entreprises à hauteur de 20 milliards d'euros. Et que disait-il lorsque la majorité d'alors prenait des mesures équivalentes ? Je ne ferai pas l'affront de reprendre ses termes mais nous regrettons ses tirs de barrage qui n'ont pas permis de rétablir une situation qui continue de se dégrader.

Vous attendez également des miracles de la future banque des collectivités locales, peut-être une DEXIA bis, pour revenir aux recettes d'antan : l'emprunt. Mais attention, même si les intérêts de base baissent et sont voisins de 2 %, il y a la marge de l'établissement prêteur qui, en fonction du risque avec son emprunteur, peut atteindre 3 voire 4 %.

Concernant la loi de finances 2013 :

1^{ère} constatation : L'objectif de réduction du déficit public à 3 % est une nouvelle orientation, car il me semble que le candidat HOLLANDE, mais je n'ai peut-être pas bien suivi sa campagne, ne voulait pas en entendre parler. Qui l'a convaincu de revenir en arrière ?

2^{ème} constatation : Le désengagement de l'Etat dans le financement des collectivités territoriales.

Vous nous faites remarquer que ce désengagement est moins important que celui préconisé par la Droite. Mais je pense toutefois que la calculatrice de Droite est plus sincère que la calculatrice de Gauche et que, surtout, il faut dire à nos concitoyens que la pression fiscale augmentera si l'Etat et les collectivités locales ne font pas d'économies. C'est ce que vient de faire le gouvernement.

Monsieur le Maire, je remarque que ce que vous appelez il y a quelques mois, « le désengagement de l'Etat » s'appelle aujourd'hui pudiquement « la poursuite de la maîtrise des concours financiers de l'Etat ». Oh que ces choses sont bien dites !

Enfin et pour couronner le tout, nous nous sommes aperçus que vous aviez même prévu - il n'y a pas de petit gains -, une augmentation des amendes de 3 %. Le commerce de centre-ville s'en portera sûrement beaucoup mieux.

Dans ce contexte très morose, votre budget 2013 fait preuve d'un grand optimisme. Le budget de fonctionnement augmente de 2 %. Malgré une diminution des frais financiers et une gestion drastique des stocks, nous aurions préféré qu'il reste constant.

Les dépenses d'investissement voient les dépenses d'équipement augmenter. Ces dépenses d'équipement sont prévues pour 2013 à hauteur de 35,7 millions d'euros, dont 9 millions pour la modernisation, alors qu'elles étaient en 2011 de 17,1 millions d'euros et qu'elles devraient être de 25 millions d'euros en 2012.

Nous constatons alors - ce que vous venez d'expliquer -, qu'il y a des recettes en diminution et qu'en 2013 et 2014, vous serez obligé de recourir à l'emprunt. Nous estimons cet emprunt à hauteur de 30 millions d'euros et pensons que pour l'exercice 2013, il vous faudra emprunter 25 millions d'euros puisque l'épargne nette - qui est le résultat des recettes diminuées des frais de fonctionnement - est de l'ordre de 5 millions d'euros chaque année.

Aussi, après nous avoir dit pendant cinq ans que les impôts n'augmentaient pas, ce qui n'est pas exact puisqu'en 2013 ils augmenteront de 1,8 % minimum, et que vous remboursez la dette de la Ville, ce qui est vrai, en réalité, vous remboursez les prêts à leur échéance comme tout bon emprunteur. Eh bien, les années à venir, vous allez vous rattraper en modernisant à minima le patrimoine, mais surtout en payant des investissements de prestige comme la place Napoléon. Aussi espérons que le nombre de visiteurs du crocodile et de la perche sera à la hauteur des emprunts contractés. »

A. CHARRIEAU se veut moins optimiste qu'A. LEBOEUF sur la situation générale :

Parier sur une croissance modérée de 0,2 % est très aléatoire.

Les chiffres du chômage sont de plus en plus alarmants et ce sont les catégories les plus défavorisées qui sont touchées : les jeunes et les personnes âgées. Elle s'interroge sur la situation des retraites à venir, sachant que l'âge du départ ne cesse de reculer et qu'il est très difficile aux seniors de retrouver un emploi.

- Ces publics en situation précaire sont en outre confrontés à des difficultés d'accès aux services publics, notamment la santé et le logement.
- S'agissant des entreprises, elle note que le secteur tertiaire est en capacité de progresser mais il produit peu et ne génère pas des emplois de grande stabilité, plutôt du temps partiel peu rémunéré.
- L'industrie, surtout vendéenne, est fortement soumise à la sous-traitance, entre 70 et 75 %. Les grands groupes peuvent stopper toute collaboration très rapidement et beaucoup d'exemples de « nettoyage » de salariés émaillent l'actualité de ce secteur.

- Les ménages ont de plus en plus de difficultés à accéder aux biens de consommation essentiels. Les associations caritatives sont fortement sollicitées et ce n'est pas une augmentation de 0,3 % du SMIC au 1^{er} janvier qui influera notablement sur les moyens d'existence des plus défavorisés. D'autant plus que les prix de certains produits, telle l'énergie, ne cessent d'augmenter, profitant d'un système de concurrence libre dont il faudrait revoir la pertinence. La nationalisation des services de l'énergie permettrait de placer tout le monde au même niveau plutôt que de créer des tarifs sociaux. Ce serait une autre façon d'approcher la fourniture de service par la collectivité.
- L'impôt ménage domine en Vendée, les salariés du secteur privé sont aussi mal lotis que les fonctionnaires dont on gèle la rémunération et qui sont toujours soumis à la RGPP. Les services publics s'éloignent ou disparaissent du département, ce qui génère bon nombre de difficultés pour les habitants.

Elle conclut en estimant qu'il aurait mieux valu réfléchir au niveau national pour que les collectivités aient une augmentation de leurs taux forfaitaires de base supérieure aux 1,8 % prévus.

Le pouvoir d'achat est encore grevé au niveau de la collectivité, cela risque d'être lourd à porter, car il ne faut pas nier une augmentation de la prise en charge des personnes en difficulté. Bien que ce soit la mission première de la Ville, les moyens financiers ne lui sont pas donnés pour qu'elle puisse la mettre en œuvre.

R. MESTRE suggère d'alléger, dans les orientations proposées, le poids de l'imposition perçue par la Ville tant au niveau des habitants, par la taxe d'habitation et le foncier, qu'au niveau des entreprises avec la CFE à l'instar de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Il propose également de stopper les créations de postes, estimant que la Ville dispose de suffisamment de personnel et que cela pèse beaucoup sur le budget. Enfin, il lui semble nécessaire que les dépenses d'investissement soient diminuées.

L. GUIBERT fait l'intervention suivante :

« Nous regrettons de devoir cette année à nouveau dénoncer les décisions gouvernementales comme depuis le début de ce mandat et leurs conséquences sur le financement des collectivités locales. La crise a aggravé considérablement les difficultés de vie des ménages et l'austérité est destructrice y compris au niveau fiscal.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises pour souligner le fait que les décisions d'austérité alimentent la crise au lieu de la combattre. Certes, l'orientation gouvernementale a montré le souci d'infléchir les aspects les plus négatifs de la politique ultra-libérale, en recherchant plus de justice, mais la philosophie même de l'austérité et son contexte européen n'ont pas été changés comme le montre l'adoption du nouveau traité européen, la philosophie et le contenu des budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale pour 2013.

Le contexte vendéen en termes de santé des entreprises est très inquiétant. Il reflète l'ambiance nationale et européenne. Plusieurs entreprises ont été contraintes de cesser leur activité et beaucoup d'autres sont menacées partout en Vendée et notamment à La Roche-sur-Yon et dans les communes avoisinantes. Les destructions d'emplois qui ont déjà eu lieu et celles qui risquent de se produire à brève échéance sont de nature à enclencher une récession durable avec une perte de tissu industriel et de savoir-faire. Cette économie fragilisée souffre des politiques d'austérité et conduit à une diminution des recettes fiscales à tous égards ainsi qu'à une nouvelle précarisation des ménages. Elle contribue à réduire les marges de manœuvre des collectivités locales déjà contraintes, par le gel voire la réduction des dotations d'Etat. Des prévisions pour 2013 pourraient laisser envisager une amélioration de la situation au niveau économique, mais compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous sommes très inquiets.

Nous saluons la volonté de la Ville de La Roche-sur-Yon de poursuivre une stratégie d'investissement dynamique dans un contexte de finances très saines. Heureusement que les collectivités locales sont là pour soutenir l'économie. Mais cet engagement a des limites. Elles sont financières, et les contraintes qui pèsent sur les dotations d'Etat sont de nature à freiner les collectivités dans leurs actions déterminantes. La question des choix à faire dans ce domaine revêt une grande importance et nous nous inscrirons dans les débats qui viendront à ce sujet.

Nous sommes attachés au développement de la ville, à son rayonnement, à son attractivité, mais aussi au fait de ne laisser personne sur le bord de la route, ce qui est la marque d'une politique de Gauche, à savoir un engagement fort en faveur des solidarités et de l'action sociale avec en particulier l'accès de tous à la santé, à l'éducation, aux transports, au logement, à la culture et au sport, a toujours été au cœur de nos préoccupations. La Ville de La Roche-sur-Yon a constamment agi en ce sens et il faut souligner l'engagement de l'ensemble du personnel municipal en faveur du service public rendu aux citoyens.

Cette politique demande des moyens et l'on peut s'inquiéter des conséquences d'une politique d'austérité. D'autres orientations au niveau national et européen, mettant résolument à contribution les revenus financiers et tournant le dos à l'austérité, permettraient une sortie de crise significative et concrète pour les citoyens. »

M. DURQUETY réagit aux propos d' A. CHARRIEAU ; il rappelle que le projet de « loi énergie » a été porté par le gouvernement pour permettre une tarification progressive de l'énergie et surtout l'élargissement de l'accès au tarif social pour 4 millions de citoyens. Le Parti Communiste a voté contre et ce texte a été rejeté au Sénat.

P. YOU fait l'intervention suivante :

« Le Débat d'Orientations Budgétaires représente un engagement extrêmement important de la collectivité et il faut du temps pour pouvoir en parler. La crise et les difficultés sont réelles, mais sans vouloir reprendre le débat sur le contexte national, je pense que les collectivités locales sont aujourd'hui complètement déstabilisées par la réforme de la fiscalité locale. Cela a d'ailleurs été dit hier soir dans une autre enceinte.

En revanche, ce qui est important, c'est que la politique fiscale ne doit pas être menée avec une vision essentiellement comptable. Les impôts locaux ne sont pas simplement des recettes. C'est surtout un levier politique pour orienter les évolutions de la société dans telle ou telle direction. C'est pourquoi les écologistes redisent leur attachement à une fiscalité écologique, notamment avec une contribution climat-énergie, pour favoriser la transition énergétique. Les entreprises les plus innovantes bénéficieraient ainsi d'un bonus et de la même manière, la dotation de fonctionnement pourrait être majorée pour les collectivités territoriales qui font le plus d'efforts pour consommer moins d'énergie, moins d'eau et moins de terres agricoles.

Nous pensons que cette fiscalité doit être mise en place sans attendre. Face à la crise, cette urgence consiste à changer de modèle de développement. Il ne faut pas reporter l'écologie et la transition énergétique à plus tard et la solution n'est pas l'austérité en attendant le retour d'une mythique croissance.

Sans attendre ces nécessaires évolutions fiscales, il faut continuer à agir et à innover. Concernant nos orientations, il faut se féliciter au préalable de la gestion saine de la Ville au regard des différents indicateurs que Madame LEBOEUF a décrits comme étant au vert. Je ne sais pas si c'est un lapsus mais c'est sans doute une belle couleur. Ce sont bien les raisons pour lesquelles nous pouvons investir. En effet, non seulement cela nous permet effectivement d'investir dans le développement économique et dans le soutien aux entreprises locales, mais aussi dans le développement et l'entretien du patrimoine de la Ville. De plus, c'est aussi de l'investissement dans le personnel. Car sur les 66 millions de dépenses, 37 millions d'euros sont consacrés aux dépenses de personnel. Je crois qu'il faut citer ce chiffre et s'en féliciter car ces dépenses sont le gage même d'un service public performant. C'est en cela que nous devons travailler. Aussi, faire en sorte que le personnel soit reconnu et que l'on puisse lui faire confiance en lui donnant les moyens de faire évoluer ses modes de fonctionnement, est quelque chose de majeur et nous semble être une orientation essentielle.

Enfin, les dépenses de personnels représentent aussi l'ensemble des services publics. Car ce sont non seulement les services aux citoyens, mais ce sont aussi les services scolaires et les services sociaux. Les services à la population en général pour le bien-être des Yonnais. Nous pouvons nous féliciter d'avoir une situation très saine. Cela nous permet de regarder un peu plus sereinement l'avenir, sans oublier que des personnes sont aussi en difficulté. Il nous faut donc agir au niveau de la collectivité. »

J. BESSEAU déclare à son tour :

« Vous le savez, les revenus en Vendée sont les plus faibles de France et ceux de La Roche-sur-Yon le sont encore plus puisque nous avons 29 % de logements aidés ou sociaux, ce dont nous pouvons nous féliciter. Par ailleurs, même si vous n'avez pas bougé les taux durant tout le mandat, la base a cependant augmenté de 2 % par an en moyenne, soit environ 10 % au total. Aussi, j'ai simplement noté que l'annonce de Michel SAPIN d'augmenter le SMIC de trois centimes de l'heure, représentait un revenu annuel augmenté de 36 €. Aussi, si ce pauvre smicard possède la maison de sa vieille maman, et paye 1 700 € d'impôts toutes charges confondues, ce que lui aura donné Michel SAPIN va repartir dans la poche des différentes collectivités. J'avoue que cela m'inquiète. Ce n'est pas de la polémique mais nous assistons de manière évidente à une paupérisation. Elle est en marche et même si les revenus du transfert doivent agir - et cela est de notre responsabilité -, le taux est, quant à lui, de la vôtre, et il permettrait de pouvoir libérer un tant soit peu de pouvoir d'achat. »

A. CHARRIEAU rappelle que la RGPP est en place depuis longtemps mais que l'ensemble des salariés ne bénéficient pas d'augmentation significative de leurs revenus. Les entreprises, comparativement, sont nettement mieux soutenues.

Revenant aux tarifs de l'énergie, elle précise qu'outre le PCF, le Front de Gauche s'est également opposé au projet de loi. Et ce n'est pas parce qu'on ajoute le mot « social » à un texte qu'il se révèle pour autant solidaire. Elle rappelle que son organisation n'a jamais approuvé le traité de Lisbonne sur la libre concurrence.

J. SOULARD complète les propos de **M. DURQUETY** : le tarif social est un tarif de première nécessité, il n'y a pas de discrimination car il est accordé automatiquement. La loi préparée permettait non seulement d'élargir le champ des bénéficiaires mais aussi une progressivité dans la facture d'énergie. Ce projet va de nouveau être présenté et il ne doute pas que, cette fois, il sera adopté.

M. DAVID revient sur son intervention relative à la situation du parc locatif social, au conseil municipal du 14 novembre 2012. Elle souhaite rappeler les chiffres suivants : la Ville dispose de 29 % de logements sociaux. Elle accueille 8 à 9 % de la population vendéenne mais aussi 80 % des gens issus du CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile). Elle ne se déclare pas surprise que la Ville porte à elle seule cet effort. Elle regrette justement que d'autres collectivités n'aient pas assumé leur part de cette mission sociale. Elle évoque les premières actions initiées par Paul CAILLAUD qui ont, depuis, été poursuivies par les équipes municipales, de droite comme de gauche, pour offrir les bonnes décisions à la population. Elle souhaiterait que cette dynamique se poursuive et que les crédits soient utilisés au mieux pour le bien-être de la population.

Quant au prix du gaz, elle invite l'ensemble des conseillers à entendre les propositions de J.L. BORLOO, Président du Parti Radical, qui propose d'indexer le prix de cette énergie sur une autre base, ce qui favoriserait tous les citoyens.

A. LEBOEUF écarte les propos de R. MESTRE qui ose des comparaisons entre villes totalement différentes et use de démagogie en laissant penser que la CFE impacte l'investissement de la Ville. Elle revient à l'intervention de J.G. DUTOUR, plus intéressé par le contexte local, pour lui préciser que les recettes de la Ville augmentent de 1,3 % pour cet exercice, par la revalorisation forfaitaire des bases.

Pour les amendes de police, l'augmentation de 3 % est exacte, elle découle de la valeur du point fixée en comité des finances locales et s'applique de manière égale à tous les territoires.

Il ne faut pas rapprocher cela de la problématique du centre ville. Malgré tout, elle précise que les commerçants insistent, par le biais de leur association, pour que la politique de stationnement soit appliquée avec suffisamment de moyens et permette ainsi une meilleure rotation des véhicules stationnés devant leurs commerces.

Elle constate que peu d'interventions ont porté sur la situation locale, ce qui tend à montrer qu'elle est satisfaisante pour la préparation du budget 2013.

Quant au contexte national, et notamment le drame de la pauvreté, elle se dit convaincue qu'il n'y a pas de fatalité. Elle cite les propos tenus par le premier ministre, J.M. AYRAULT, devant le comité économique, social et environnemental le 11 décembre et les mesures envisagées pour combattre ce fléau :

- le pacte de solidarité,
- l'augmentation de 10 % du RSA d'ici 2017,
- le contrat d'insertion pour les jeunes non qualifiés,
- l'extension de la CMU à 500 000 personnes supplémentaires.

C'est la démonstration que les logiques politiques sont bien différentes ; au lieu de créer un pacte fiscal qui conforte les plus riches, on propose de favoriser l'emploi des jeunes pour une relance de la consommation.

Le gouvernement a également prévu l'extension des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, la simplification des démarches administratives pour le recours aux droits sociaux mais il engage aussi des actions concrètes et immédiates : la création de 8 000 places d'hébergement supplémentaires pour les sans-abris et les demandeurs d'asile, et la création d'un dispositif de garantie universelle des risques locatifs pour lutter contre les discriminations à l'accès au logement.

Elle approuve les propos de M. DAVID sur la loi SRU et ajoute que bon nombre de collectivités ont fait le choix de payer des pénalités financières, somme toute fort modestes, plutôt que d'assumer les obligations réglementaires de construction de logements sociaux. Cette attitude a créé des situations

insupportables pour des jeunes qui travaillent sur la côte et font des demandes de logements sociaux à La Roche-sur-Yon.

Elle estime que chacun aurait dû prendre ses responsabilités et ne pas galvauder le terme « social » en laissant croire que « le logement social accueille les cas sociaux ».

Pour conclure, elle rappelle que la bonne santé financière de la Ville va permettre à l'équipe municipale issue des dernières élections de remplir les objectifs pour lesquels elle a été choisie.

P. REGNAULT relève également que les débats sont nourris de préoccupation nationales. Il y voit le signe que l'action locale fait consensus et que la stratégie adoptée pour soutenir l'économie locale et le tissu associatif, pour appliquer une politique sociale tout en continuant d'investir est peu critiquable. Revenant à la politique générale, il se joint au constat général d'une période très difficile. Il estime que le gouvernement doit gérer un héritage d'endettement particulièrement lourd à porter, d'autant que le programme du président F. HOLLANDE vise à retrouver un équilibre des finances publiques pour 2017. Cela se fera en partie parce que la France reste un pays crédible, mais nécessitera une gestion prudente où la croissance ne sera certainement pas très élevée.

Cela impacte fortement l'économie et, au plan local, il note que la précarité des entreprises augmente. La Ville met en œuvre une stratégie de développement visant à soutenir le secteur. Ainsi, le taux de logements sociaux n'augmentera plus et la Ville favorisera l'accession sociale pour aider les habitants à devenir propriétaires.

Parallèlement, la politique sociale reste au cœur des préoccupations de la municipalité. Il cite les actions mises en œuvre :

- la tarification de la restauration puis des accueils ;
- l'insertion ;
- la maîtrise du coût de l'eau et des déchets.

Malgré les difficultés, il rappelle que le territoire reste attractif pour les investisseurs et cela s'explique en partie par la politique d'investissement locale qui jusque là a été soutenue.

Il convient donc que se poursuive cette politique de perfectionnement, de modernisation et de mutualisation. Le chemin est difficile, mais la stratégie mise en place, offensive et positive, permet d'offrir aux Yonnais un service public de qualité et de proposer un budget d'action sain et ambitieux.

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2013.

15	DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
-----------	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le Budget Principal et les Budgets Annexes, toutes sections confondues :

- inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses,
- virements de crédits entre opérations budgétaires.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 127 418 euros.
- Budgets annexes : 19 760 euros.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

16	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT permettent au Conseil Municipal d'autoriser l'ordonnateur à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif. Il est proposé au conseil d'ouvrir des crédits dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice précédent.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2012
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Comme chaque année, la ville peut verser au Trésorier Principal une indemnité de conseil pour son assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le calcul de l'indemnité maximum est basé sur les dépenses des trois derniers exercices. Le Conseil Municipal vote ensuite un taux qui est appliqué au résultat. Pour l'année 2012, il est proposé de voter un taux de 100 %, soit une indemnité de conseil de 10 609 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL
-----------	---

Rapporteur : M. Roland Guillet

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 -dite de modernisation de la fonction publique- introduit, dans le cadre d'une mise à disposition de personnel municipal, le principe d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil. Les conventions de mises à disposition de personnel communal à des structures associatives sont soumises à la refacturation des charges supportées par la Ville. Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une aide financière aux associations, pour assurer la neutralité des dispositions législatives.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	DISPOSITIF 'PREFERENCE COMMERCE' - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VENDEE
-----------	--

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Un label national intitulé 'Préférence Commerce' remplace la Charte Qualité pour les commerces. La Ville encourageait les commerçants à s'inscrire dans cette démarche en finançant chaque année à 50 % le coût du dossier d'inscription de la CCI. Le nouveau label s'ouvre aux restaurateurs et il a une validité de 2 ans. En conséquence, le coût sera moindre pour les commerçants. Il est proposé que la Ville continue à soutenir cette action en faveur du commerce de proximité, à hauteur de 30 %.

J.G. DUTOUR fait l'intervention suivante :

« Depuis 2003, la charte qualité pour les commerces était attribuée aux commerçants par la CCI pour une durée d'une année et la Ville prenait en charge 50 % des frais de dossier que le commerçant devait payer. Cette prise en charge était de 119,60 € pour la Ville par an et par commerce.

A partir de 2013, ce label sera attribué pour deux ans et les frais de dossiers seront de 287,40 € pour les commerces et les services et 322,97 € pour les brasseries et restaurants.

Vous proposez que la Ville y participe à hauteur de 30 %, soit pour les commerces et services 86,22 €. Ramené à une année, la participation sera donc de 43,11 € au lieu de 119,60 €.

Vous diminuez de 63 % l'aide apportée à cette opération. Cela nous semble en totale contradiction avec votre politique de soutien du commerce de centre-ville. Aussi, le groupe La Roche Gagnante votera contre. »

A. LEBOEUF précise : le dispositif a été élargi, le nombre de bénéficiaires augmente mais les enveloppes sont contraintes puisque inscrites dans la globalité du soutien aux commerces, dont le FISAC. La participation de la Ville a été revue, l'objectif n'est pas de financer à la place des commerçants mais bien d'être un levier, et à hauteur de 15 % du dispositif, on peut considérer que c'est un levier conséquent.

Pour information, 34 commerces ont été soutenus en 2012 pour un coût global à la charge de la Ville de 4 646 €. Le prévisionnel 2013 est de 4 600 €.

P. REGNAULT indique que la Ville poursuit le soutien à ce dispositif. Il salue les commerçants qui s'investissent dans la démarche et qui impliquent leurs équipes avec sérieux et volontarisme.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

6 voix CONTRE : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

20	PERSONNEL MUNICIPAL - MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Le conseil municipal est informé des mises à jour de mises à disposition d'agents municipaux :

- un agent de catégorie B de la ville de Challans à hauteur de 35 % pour le Conservatoire ;
- un agent de catégorie C de La Roche-sur-Yon Agglomération, à hauteur de 20 % en surveillance interclasse.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	PERSONNEL MUNICIPAL - TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'ANNEE 2013
-----------	---

Rapporteur : M. Roland Guillet

Au vu l'avis du comité technique paritaire du 12 décembre 2012, l'assemblée délibérante doit fixer les taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2013 pour les catégories A, B et C. Ce taux s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux mentionnés.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	PERSONNEL MUNICIPAL - EVOLUTION DES EFFECTIFS
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives. Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

De plus il est proposé au conseil municipal d'adopter une liste de 122 créations d'emplois en vue des promotions internes et avancements de grade au titre de l'année 2013.

Ces créations s'inscrivent dans le cadre de la méthodologie utilisée depuis 5 ans pour la Commission Administrative Paritaire 'promotions internes, avancements de grade '.

Elles permettront de nommer les agents promus dès le 1^{er} janvier 2013 (sous réserve qu'ils remplissent les conditions à cette date).

Les postes précédemment occupés par ces agents seront supprimés au fur et à mesure des nominations.

Les créations représentent ainsi 146,36 ETP et les suppressions 21 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	COSEL - CONVENTION DE PARTENARIAT 2013-2015
-----------	--

Rapporteur : M. Roland Guillet

Dans le cadre de la mutualisation entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la Communauté d'Agglomération, il a été conclu une convention Ville-COSeL et une convention Agglo-COSeL.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention tripartite, d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle permet d'arrêter les clés de répartition entre la Ville et l'Agglomération quant aux charges de fonctionnement et/ou d'investissement de l'association.

Les moyens humains et matériels mis à disposition par la Ville sont maintenus.

Afin d'aider et de soutenir l'association dans la mise en œuvre de ses actions, la commune versera à l'association une subvention dont le montant est égal à 0,70 % de la masse salariale définie à la convention pour la Ville, le CCAS, le Centre Sports et Loisirs de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	PRESTATIONS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CREATION DE TARIFS
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Le Centre Technique Municipal, dans le cadre de ses activités, est amené à effectuer des prestations au bénéfice de différentes entités juridiques telles que La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale, la SEM ORYON, de collectivités territoriales, de bailleurs sociaux, d'associations mais également de particuliers dans le cadre de conventions, de délégations de service public, de partenariats divers.

Les tarifs des prestations effectuées par le Centre Technique Municipal ont été revalorisés pour prendre en compte l'évolution du coût salarial, du matériel et des fournitures.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. Ils seront indexés, chaque année, sur la base de l'indice 'Prix à la Consommation en France - OOE Ensemble' publié au Moniteur, par arrêté municipal.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS
----	---

Rapporteur : Mme Angie Leboeuf

Il est proposé de conclure les avenants suivants :

- avenant sur marché d'assurances 'dommages aux biens' avec AXA (Cabinet Jaquet) en raison d'une augmentation de 5 % du montant de la prime hors indexation ;
- avenant de prorogation du marché de télésurveillance et de gardiennage avec la société Actilium, de 7 mois, délai nécessaire pour une réflexion sur le contenu de la prestation future et délai de procédure.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CONSTRUCTION DE LA MAISON DE QUARTIER DU PONT MORINEAU - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
----	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Témoin depuis de nombreuses années des difficultés de fonctionnement et de développement de l'association de quartier du Pont Morineau, la Ville de La Roche-sur-Yon envisage la construction d'une nouvelle maison de quartier dont la gestion sera confiée à l'association de quartier du Pont Morineau.

L'équipement sera implanté à proximité de la place de Coubertin, dans la zone à qualifier comprise entre la place et le bout de l'impasse de la Brasserie.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'un montant de 1 900 000 € HT (valeur au mois de janvier 2013), de lancer le concours de maîtrise d'œuvre et de rechercher des subventions.

A. AUBIN-SICARD fait l'intervention suivante :

« Les usagers et les représentants de la maison de quartier du Pont Morineau auront été bien patients, y compris ce soir ! Cela fait des années qu'on leur promet un nouveau bâtiment adapté à leurs besoins ! La réflexion sur le projet a été lancée il y a quatre ans. La concertation est bien longue là-encore ! Et attention, ce n'est que l'avant-projet de travaux qui nous est proposé ce soir, car les travaux ne commenceront en réalité qu'après 2014. Il est vrai que d'autres travaux de prestige sont en cours et semblent prioritaires.

Au-delà de ce problème de délai, il y a par ailleurs un problème de fond dans ce dossier. Vous souhaitez en effet que cette structure s'adresse aux habitants du Pont Morineau et du quartier Zola - jusque-là pas de problème - mais en plus aux habitants de la totalité du Pentagone. Cela nous paraît irréaliste d'autant plus que vous décentrez l'implantation de la maison de quartier avec le choix qui a été fait de la Place de Coubertin. Comment un habitant du boulevard des Belges ou du boulevard d'Italie pourra-t-il ressentir une certaine proximité avec cette structure ? Et comment elle-même pourra-t-elle s'acquitter d'une si vaste mission ?

Nous l'avions voulu dans notre programme de campagne 2008 et nous le redisons ce soir, il faut une nouvelle maison de quartier dans le Pentagone. Vous nous avez d'ailleurs indiqué en commission qu'il y avait effectivement des besoins, y compris dans le cœur de ville, mais vous y avez fait d'autres choix financiers. Cela est plus que regrettable. Cependant, nous voterons ce projet. »

J. SOULARD se félicite de l'avancée du projet. Il demande à A. AUBIN-SICARD de se rapprocher des membres de l'association si elle souhaite mieux argumenter ses interventions. En effet, le projet a pris du temps, mais les choses ont toujours été claires avec l'association. Depuis le début du mandat, les engagements sont tenus qui prévoyaient la pose de la première pierre en 2014. A ce stade, le programme est respecté.

Il revient sur les termes du projet, travaillé avec les représentants de l'association, sur son implantation notamment, décidée en pleine connaissance des enjeux et du fonctionnement bien particulier de cette maison de quartier. La fréquentation du lieu va bien au-delà du Pentagone et du quartier du Pont Morineau et cela répond à l'évolution de ces associations.

P. REGNAULT rappelle justement qu'il n'y a pas longtemps, l'opposition estimait trop élevé le soutien à l'ACYAQ. Les choses semblent donc évoluer dans le bon sens. Il appelle à ne pas oublier que la Ville compte neuf maisons de quartier et sans qu'aucun soutien du Département, comme cela se fait ailleurs, ne viennent appuyer les efforts de la municipalité.

M. DAVID rappelle son implication dans ce domaine et précise le contexte dans lequel est intervenu la CAF à partir de 2006 ; l'élargissement au social a permis un soutien par cet organisme qui jusque là, et parce que les actions de la maison de quartier relevaient du culturel, ne pouvait pas intervenir.

Y. HENRY précise son propos : il reconnaît à M. DAVID son influence décisive au développement des maisons de quartier ; en tant que directrice adjointe de la CAF, elle a beaucoup œuvré pour une évolution de ces lieux en centres sociaux. Pour la maison du Pont Morineau, les différents partenaires : bénévoles, mairie et CAF, ont reconnu ensemble que la culture et l'art peuvent apporter une dimension sociale sur un quartier. Cette évolution est évidemment positive et satisfait tout le monde.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2012 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES
-----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

La Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi, conformément aux textes réglementaires, un rapport annuel des actions menées dans l'année 2012. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal avant sa transmission au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

F. GRIVEL fait l'intervention suivante :

« La présentation qui nous a été faite montre l'importance et la diversité des actions qui ont été engagées à La Roche-sur-Yon.

La prise en compte des différents handicaps est toujours un long chemin et un combat pour les associations défendant les droits des personnes handicapées. Il a fallu l'opiniâtreté des associations pour faire entendre, après de nombreuses années, et surtout pour faire inscrire dans la loi, le respect de ce droit humain fondamental : l'accessibilité de tous aux lieux publics.

Beaucoup de chemin reste à faire encore pour élargir ce droit à une forme de handicap trop souvent oubliée, car considérée à tort comme immatérielle. Je veux parler d'intolérance aux champs électromagnétiques qui empêche les personnes concernées d'accéder normalement aux lieux publics - ce qui est très grave, car il s'agit de l'accès aux administrations, à l'éducation et donc aux établissements d'enseignement, à la santé, en particulier aux hôpitaux inondés de Wifi, et aux transports -, en raison des technologies sans fil omniprésentes et dont le caractère possiblement cancérigène (classification en catégorie 2B) a été récemment reconnu par l'OMS.

J'espère vivement que les choses vont pouvoir enfin bouger favorablement avec le projet de loi qui sera étudié début 2013 et qui devrait permettre de prendre en compte les droits humains fondamentaux des personnes électrosensibles, tout en protégeant davantage les populations et en préservant l'avenir de nos enfants. »

A. AUBIN-SICARD intervient :

« J'ai bien noté Madame VIGNAULT le soin avec lequel vous avez présenté ce rapport sur l'accessibilité.

Nous avons affaire à un rapport totalement différent de ce que nous avons les autres années depuis 2008. En effet, nous avons d'habitude un rapport d'accessibilité qui portait uniquement sur la voirie, les bâtiments publics et le logement. Or vous avez intégré la charte ville-handicap et ses débuts de réalisation, ce qui bien évidemment donne au rapport un volume plus conséquent.

Concernant l'accessibilité au sens strict, on ne peut que regretter la baisse assez importante des crédits affectés à l'accessibilité de la voirie, qui passent de 167 000 € en 2010 à 94 000 € en 2011 et

89 000 € en 2012, presque une diminution de moitié par rapport à 2010. Par contre et concernant l'accessibilité des bâtiments publics, nous sommes passés de 144 000 € en 2010 à 270 000 en 2011 et désormais 605 000 € en 2012. Cela va dans le bon sens.

Tous ces financements permettront-ils de respecter l'échéance de 2015 ? Nous l'espérons, mais nous n'en sommes pas sûrs et nous avons un doute à la lecture de l'Agenda 21 dont nous avons déjà parlé. En effet, vous avez indiqué une échéance 2016 et non pas 2015. Je voudrais donc avoir quelques éclaircissements. »

P. DINEL signale que certaines opérations d'envergure, qui ont mené à améliorer l'accessibilité, n'ont pas été relevées : les rues Saint-André, Villebois-Mareuil, l'avenue de la Plaine sont désormais rendues accessibles. 500 000 € de trottoirs et 100 000 € de cheminements doux ont été investis dans le programme de rénovation de la voirie.

P. REGNAULT constate une accélération dans la mise en accessibilité du territoire. C'est une prise de conscience collective que la loi a vertu d'accentuer. Pour autant, il note que des progrès restent à faire et fustige à cette occasion l'abandon du projet d'ériger la Maison du handicap sur le site de l'usine ARCADE. Cet équipement sera finalement installé boulevard Leclerc, ce qui est un non-sens en terme d'accessibilité aux transport. Le Conseil Général a une fois de plus agi sans concertation, ce qu'il estime parfaitement scandaleux.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 voix POUR

7 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Raoul Mestre, M. Jacques Besseau

28	RECONSTRUCTION DE L'EHPAD TAPON - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA VILLE POUR L'INSTALLATION D'UN GROUPE ELECTROGENE
-----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Le Conseil Général finance l'acquisition et l'installation de groupes électrogènes pour les résidences personnes âgées.

Le montant maximum de cette participation s'élève à 9 000 € soit 70 % pour le Conseil Général et 30 % pour la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention d'équipement de 2 700 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'installation d'un groupe électrogène au futur EHPAD TAPON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ORGANISATRICES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DES SEJOURS. FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE
-----------	---

Rapporteur : Mme Caroline Founini

L'animation et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement résultent de conventions établies entre la Ville et les associations gestionnaires.

Au-delà des règles contractuelles habituelles définissant les droits et obligations des cocontractants, les conventions précisent et détaillent les montants de la participation financière de la Ville à l'organisation de ces accueils de loisirs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS YONNAIS (ADEPY)
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Dans le cadre du soutien que la Ville apporte à l'Agence pour le Développement du Pays Yonnais (ADEPY), il est nécessaire d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 5 816 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Francis Lucas, Mme Lysiane Guibert, Mme Françoise Vignault, Mme Louise-Michèle Gady, Mme Charlotte Leydier

31	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE LA VENDEE
-----------	---

Rapporteur : M. Jean-Yves Daviaud

Les conseils départementaux d'accès au droit, groupements d'intérêt public, ont été constitués par la loi du 10 juillet 1991 modifiée par la loi du 18 décembre 1998. Le CDAD a pour rôle principal de définir une politique locale d'accès au droit.

Il est proposé au conseil municipal de contribuer au fonctionnement de ce dispositif en attribuant une subvention annuelle de 500 € et en mettant à disposition en tant que de besoin une salle dans les 2 mairies annexes des quartiers prioritaires (Garenne et Saint André).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	CONSTRUCTION D'UN POLE ASSOCIATIF – RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE LOT 10 « CLOISONS-PLAFONDS-ISOLATION »
-----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le conseil municipal du 27 septembre 2012 a autorisé la signature des marchés de travaux pour la construction du Pôle associatif.

Le lot 10 « cloisons - plafonds – isolation » a fait l'objet d'un référé précontractuel de la part d'un candidat évincé.

Une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot.

Le conseil est appelé à approuver l'attribution de ce marché à l'entreprise SELLIER (La Roche-sur-Yon) pour un montant de 395 514,83 € HT.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

6 ABSTENTIONS : M. Jean-Gilles Dutour, Mme Michèle Peltan, Mme Anne Aubin Sicard, M. Alexandre Maisonneuve Le Brec, M. Laurent Caillaud, M. Jacques Besseau

33	MUSEE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'OEUVRES D'ART
-----------	---

Rapporteur : Mme Martine Chantecaille

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, approuvé en 2002 par le conseil municipal, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration des œuvres d'art.

En 2012, il est envisagé de restaurer : 'Idylle en Espagne' et 'Intérieur corse' de Charles Milcendeau, 200 pièces d'arts graphiques et 20 calques de Paul Baudry.

Le coût de cette opération, établi à partir des devis réalisés par des restaurateurs habilités par la Direction des Musées de France, s'élève à 24 585.23 € toutes taxes comprises.

L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds régional pour l'aide à la restauration).

Il est proposé de solliciter la subvention correspondante.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	AIDE AU PROJET POUR L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADEAR) DE VENDEE : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DE JEUNES PAYSANS
-----------	--

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

L'ADEAR de Vendée soutient et accompagne le groupe de jeunes paysans de la Confédération paysanne de Vendée, pour la réalisation d'une exposition de photographies de neuf jeunes paysans vendéens exerçant leur métier d'aujourd'hui avec passion.

Cette exposition, composée d'une cinquantaine de photographies réalisées par des photographes amateurs d'un club vendéen, présenteront des portraits des paysans et des scènes de travail. Il s'agit de mettre en avant à la fois les personnes, leur travail et leurs productions.

L'exposition sera présentée dans le Marché des Halles à La Roche-sur-Yon du 19 décembre 2012 au 15 janvier 2013.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« L'idée de promouvoir l'agriculture, le monde agricole et le rôle des agriculteurs est intéressant pour les citoyens. Ceci même si les Yonnais et les Vendéens en général sont très proches du monde paysan avec des AMAP, des ventes panier et une épicerie de producteurs.

Sur l'organisation de l'événement et l'usage de cette exposition, si elle doit aller dans les écoles et doit être débattue en public ou lors de conférences, nous serons vigilants que, dans ces situations, les différentes sensibilités agricoles puissent être représentées. En effet, la démocratie n'est belle que si elle est plurielle. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	EXTENSION DES VESTIAIRES ET CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE AU STADE RIVOLI - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
-----------	--

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Le conseil est appelé à valider les études d'avant-projet définitif pour une estimation du coût des travaux de 475 000 € HT, et à autoriser la conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confirmant sa rémunération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS CLUBS SPORTIFS POUR L'ORGANISATION DE 'LA BICENTENAIRE 2013 - COURSE ET MARCHÉ DU PRINTEMPS'
-----------	--

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Deux clubs sont partenaires opérationnels pour La Bicentenaire dans l'organisation générale, chacun dans leurs spécialités respectives, avec des missions attribuées en rapport avec leurs compétences

fédérales. Il est proposé une subvention de 9 000 € pour l'Athlétic Club et de 1 500 € au Comité Départemental de Randonnée Pédestre associé aux associations yonnaises ' La Galoche ' et ' Les Baladins '.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA VENDEENNE RINK HOCKEY
-----------	---

Rapporteur : M. Yves Rouleau

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de La Vendéenne Rink-Hockey qui sollicite une subvention exceptionnelle de 1 600 € pour contribuer aux frais occasionnés par sa participation aux 8^{èmes} de finale de la coupe d'Europe de Rink-Hockey après avoir éliminé en 16^{èmes} de finale, un club professionnel italien de renom.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES.
-----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

La Ville de La Roche-sur-Yon, sur proposition du rectorat de l'académie de Nantes, a décidé d'expérimenter un environnement numérique de travail (ENT) dans une école publique yonnaise. Ce partenariat s'inscrit dans le double cadre d'une rénovation de l'école et d'une évolution des pratiques pédagogiques, s'appuyant notamment sur les outils numériques, et du mouvement de dématérialisation des échanges entre l'école et son environnement.

Ce partenariat entre le rectorat de Nantes et les collectivités adhérentes, dans lequel la Ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit, implique la conclusion d'une convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'une solution unique d'environnement numérique de travail.

J. BESSEAU fait l'intervention suivante :

« L'évolution des techniques a permis le déploiement de l'ENT via le rectorat de Nantes. Cet outil est approuvé par l'éducation nationale et sans doute par tous les parents. Il permet de faire passer des flux d'information. Sur le principe, rien à redire. Cependant, un certain nombre d'interrogation se sont fait jour :

- Comment choisir l'école ?
- Quels sont les critères de choix ?
- Quel niveau allez-vous choisir à l'intérieur de l'école ?
- Quels moyens vont être mis à la formation des personnels ?
- Quelle sera la formation des parents ?

Comme je l'ai évoqué en commission, cet outil est discriminant, même si ce n'est pas sa volonté, car seules les familles équipées d'ordinateurs et d'Internet auront le loisir de voir le contenu de cet espace dans la journée ou le soir.

Inexorablement, ce sont donc les parents les plus modestes qui sont écartés par cette difficulté financière. Aussi, avez-vous prévu des bornes de consultation dédiées à cet espace dans l'école, voire dans un espace public, dans la médiathèque, l'hôtel de ville ou ailleurs, pour pallier ces difficultés ?

Je pense qu'à la volonté de l'ENT de ne pas écarter ces familles - bien au contraire -, et d'avoir le sens du partage, je voudrais que vous nous fassiez part de votre réponse. »

S. CHARTIER partage ces inquiétudes mais elle est également préoccupée par la difficulté d'accès à cet outil par défaut de formation ou d'accompagnement. La question a été soulevée auprès de l'Inspection, il sera peut-être envisagé d'aider les familles à apprendre à manier cet outil de consultation.

Par ailleurs, il faut noter qu'il est toujours possible d'accéder à cet espace depuis un lieu public, par

exemple les médiathèques ou la Maison de l'emploi. Et puis, il faut également mesurer comment sera alimenté cet espace de travail par les enseignants, car cela prend également du temps.

S. IBARRA se veut rassurant. Il indique que cette pratique existe depuis déjà 3 ans dans le second degré. Le nombre des personnes en difficulté matérielle est vraiment peu élevé. D'autant qu'il existe une possibilité de mise à disposition de netbooks et d'ordinateurs.

Quant à l'usage, il apprécie la prudence dont fait preuve la Ville car cela nécessite un environnement de travail qui, s'il est déjà rodé en secondaire, débute tout juste en primaire avec des besoins pédagogiques précis en termes de ressources et de contenus.

Quant à l'accompagnement des familles, il relève de la responsabilité de l'Education Nationale. C'est ainsi qu'ont été déployés les ENT dans toutes les académies.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de donner la parole à T. TARROUCHE pour l'examen du dernier point à l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** rapporte à l'assemblée municipale ce que le Conseil des jeunes a proposé de mettre en place : « la Journée du câlin ». Il estime que cette idée est exceptionnelle et pourrait connaître le même succès que la Fête de la musique.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Vous me donnez l'occasion, Monsieur le Maire, de rebondir sur cette proposition du Conseil Municipal des Jeunes, à savoir l'organisation d'une « journée câlins » que vous venez d'évoquer. Nous arrivons en fin de conseil, le dernier de l'année 2012. Permettez-moi donc, malgré l'heure tardive, de faire une brève intervention qui nous concerne tous.

Nous savons, Monsieur le Maire, que vous êtes « un fan » des technologies numériques de la communication, vous venez à nouveau de nous le démontrer.

A ce propos, savez-vous, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui a posté le 15/12/12 à 11h02 sur tweeter, le message suivant, ainsi rédigé : « Idée géniale du Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon : instaurer une « journée câlins ». Vous en pensez quoi ? » Vous avez bien entendu, je répète : « Idée géniale du Conseil Municipal de La Roche-sur-Yon : instaurer une « journée câlins ».

Quelle n'a pas été notre surprise !

Là, il faut le reconnaître, Monsieur le Maire, vous avez fait très fort ! En 88 petits caractères seulement, bien mieux que la compagne du Président de la République, vous avez réussi à :

- Annoncer publiquement une idée qui n'a jamais été évoquée en Conseil Municipal ou alors une épidémie d'amnésie collective grave a frappé mes collègues et moi-même et il faut appeler le SAMU de toute urgence. Malheureusement notre collègue le Dr MAISONNEUVE n'est pas là !

- Faire un compliment aux conseillers municipaux, dont nous sommes, en qualifiant de « géniale » une idée que nous n'avons pas eue.

- Lancer, à travers tweeter, une large consultation sur cette idée !

Devant un tel enthousiasme de votre part pour cette « journée câlins », vous comprendrez que nous sommes impatients d'avoir des informations.

Si nous étions le 1^{er} avril, j'aurais cru à un « poisson d'avril », mais il me semble bien que nous sommes plus proches du 25 décembre que du 1^{er} avril. C'est sans doute un cadeau que vous nous faites. Comme d'aucuns annoncent la fin du monde pour le 21 décembre, nous ne voudrions pas prendre le risque de ne jamais savoir quel était ce cadeau.

Et puisque nous en sommes aux échanges de cadeaux, permettez-moi de vous offrir simplement un conseil, qui peut nous être utile à tous : prenez le temps de relire vos messages avant de les poster sur les réseaux sociaux.

Vous en tirerez un réel avantage. Vous pourrez, et c'est l'essentiel, vérifier l'information que vous diffusez car une toute petite formule « zappée » et d'un seul clic, hop, voilà votre message qui prend un sens bien différent de celui que vous pensiez lui donner. Car je veux croire, et je vous en fais crédit, que vous avez, comme on dit chez moi, « péché par omission ».

39	ACTION INTERNATIONALE - PROGRAMME PREVISIONNEL 2013
----	--

Rapporteur : M. Tarek Tarrouche

Le programme prévisionnel de l'action internationale 2013 présente les projets d'animations, de

coopération, d'accueils et de déplacements programmés et envisagés tout au long de l'année. Ce programme est géré à la fois par les activités de la Maison du Monde et des Citoyens, centre de ressources municipal spécialisé sur les questions internationales et l'ouverture sur le monde (également labellisé par la Commission Européenne "Centre d'Information Europe Direct Vendée"), et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles et amies de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2013 relatif à l'action internationale de la municipalité yonnaise.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Département de la Vendée	Convention d'occupation du domaine public communal – Local maison de quartier des Pyramides, rue Jean-François Champollion	06/11/2012
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole Nature	Convention d'occupation du domaine public communal – Convention de collaboration dans le cadre d'activités pratiques	21/11/2012
Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis – Union compagnonnique de La Roche-sur-Yon	Convention de mise à disposition de locaux – Château du Plessis, rue Roger Salengro	30/11/2012

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Tarifs de la régie de recettes « Sports vacances »	26/11/2012

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Modification des sous-régies de la régie d'avances « Classes de découvertes »	20/10/2012
Modification de la régie de recettes « Sports vacances »	27/11/2012

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes pour l'année scolaire 2012-2013 avec M. Jean-Pierre PIVETEAU (activité tennis)	12/11/2012

Article 28 - Procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 – Appel d'Offres < 500 000 € HT }
 Article 35 – Marché négocié < 500 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée }

< à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire

**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI
 PAR DELIBERATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT
 L 2122.22 - 4° du C.G.C.T**

Ville

**Du 30 octobre au 7 décembre 2012
 Conseil Municipal du 19 décembre 2012**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
12-116	PARALLELE 45 65 Avenue de la Côte d'Argent BP 5 33680 LA CANAU	Gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure et des autorisations d'occupation du domaine public + saisie de données Lot 2 : prestations géomètres	46 300 € ½ journée : 300 € Journée : 500 €
12-143	OUEST EXPANSION 10 Rue de la santé 35000 RENNES	Contrat de prestations de services pour la vente d'espaces publicitaires de Roche mag, du guide pratique de La Roche-sur-Yon et du plan papier de la Ville	Roche Mag : 31 000 € Guide pratique : 20 000 € Plan : 10 000 €
12-146	SYOTRA 21 Boulevard J. Cugnot 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU – Requalification du Square Jean Moulin – cheminement et espaces publics	342 000 € non contractuel
12-147	PEDAGOGIA 50 Rue Ampère 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU - Achat de prestations d'insertion dans le cadre de la mise en place d'un chantier d'insertion	39 389,26 € net de taxe
12-148	EQUIP BURO Route de la Croisée 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Acquisition de mobiliers pour les services administratifs Lot 1 : bureaux	Mini : 5 000 € / maxi : 45 000 €
12-152	CAILLET BRIANCEAU 1 Place du Marché 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Acquisition de mobiliers pour les services administratifs Lot 2 : tables	Mini : 5 000 € / maxi : 45 000 €
12-153	EQUIP BURO Route de la Croisée 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Acquisition de mobiliers pour les services administratifs Lot 3 : sièges	Mini : 5 000 € / maxi : 45 000 €
12-154	ABI 3 Rue Camille Desmoulins 44300 NANTES	Acquisition de mobiliers pour les services administratifs Lot 4 : rangements	Mini : 5 000 € / maxi : 45 000 €
12-155	INFORMAKIT 40 Rue de Pontoise 95870 BEZONS	Acquisition et mise en place d'une solution de gestion de pools de véhicules + maintenance	Suivant bordereau de prix
12-156	LABORATOIRE BIOVAL 152bis Avenue Charles de Gaulle BP 67 17430 TONNAY-CHARENTE	Analyses microbiologiques Lot 1 : analyses microbiologiques et suivi hygiène du CMR	2 171 €
12-157	LABORATOIRE BIOVAL 152bis Avenue Charles de Gaulle BP 67 17430 TONNAY-CHARENTE	Analyses microbiologiques Lot 2 : analyses microbiologiques pour les restaurants scolaires publics	459 €
12-158	CENTRE D'ANALYSES ENVIRONNEMENTALES 136 Chemin de Ginestous 31200 TOULOUSE	Analyses microbiologiques Lot 3 : recherche de bactéries légionnelles sur les installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire collective	4 542,60 €

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

REGISTRE DES AVENANTS

Légende :

CCC : changement coordonnées bancaires
 CDS : changement dénomination sociale
 CI : changement indice
 ER : erreur matérielle
 FV : formule de révision
 MP : modification prestation sans incidence financière
 AF : affermissement

MBPU : modification bordereau de prix unitaires
 MV : moins-value
 RM : résiliation marché
 PS : prestation supplémentaire
 PV : plus-value
 PD : prolongation du délai
 MiMa : modification mini et/ou maxi

Date de saisie	N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant marché € HT	Pilote MP	Pilote technique	N° Avenant	Objet Avenant	Montant Avenant	% sur montant de base du marché	Détail avenant (préciser motifs de l'avenant)	Délibération
12/10/2012	07-073	GUYONNET	Extension salle de squash des Terres Noires Lot 3	73 091,97	AT	PATRIMOINE	1	PV	196,16	0,27	Recoupe d'un poteau de charpente métallique et d'un ajout de bardage double peau en façade sud de la circulation. Ajout de renvois de balles en tôle métalliques pliées.	20/04/2011